



## **AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

### **MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE**

**MAPA/PT/DI/21-22**

#### **1 - DÉNOMINATION ET ADRESSE DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ**

**Pouvoir adjudicateur :** COMMUNE DE SAINTE-ANNE  
Hôtel de Ville - Place Schœlcher  
97180 Sainte-Anne  
Tél. 0590 85 59 94 / Fax : 0590 85 48 94  
Email : [commande.publique@ville-sainteanne.fr](mailto:commande.publique@ville-sainteanne.fr)

**Représentant du pouvoir adjudicateur :** Le Maire, Monsieur Christian BAPTISTE

#### **2 - OBJET DU MARCHÉ**

La présente consultation a pour objet de réaliser une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'hôtel de ville de la commune de Sainte-Anne

#### **3 – PROCEDURE DE PASSATION**

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1, R. 2123-4, R.2123-5 et R2172-1 et suivants du Code de la commande publique.

#### **4 – CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ**

##### **4-1 Technique d'achat**

Il s'agit d'un marché ordinaire d'une durée de 36 mois, incluant la période de garantie de parfait achèvement des travaux.

##### **4-2 Décomposition**

La consultation ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots, car l'allotissement risque de rendre l'exécution du marché techniquement plus difficile et plus coûteuse.

##### **4-3 Prix et règlement du marché**

Les prestations sont réglées par un prix global et forfaitaire, selon les stipulations de l'acte d'engagement.

##### **4-4 Durée et délai d'exécution du marché**

Le délai d'exécution de la prestation est fixé dans l'acte d'engagement.

#### **5 - RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation est publié sur le profil acheteur de la ville.  
Il peut être téléchargé à l'adresse suivante : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

## **6 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

La liste des documents à produire est mentionnée à l'article 5 du règlement de consultation.

Les conditions d'envoi ou de remise des plis sont précisées à l'article 7 du règlement de consultation.

## **7 - ADRESSE OÙ LES OFFRES DOIVENT ETRE REMISES**

La procédure est entièrement dématérialisée. Les plis électroniques devront être déposés sur le profil acheteur de la ville : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

## **8 - DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les offres devront parvenir à la Mairie de Sainte-Anne au plus tard avant le :  
**Le vendredi 2 septembre 2022 à 12 heures (heure Guadeloupe).**

## **9 - CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES**

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants :

**Prix : 50 / 100**

**Valeur technique : 50 / 100**

Les éléments d'appréciation des différents critères sont détaillés dans le règlement de consultation.

## **10 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les candidats peuvent poser des questions écrites sur les documents du cahier des charges via la plateforme de dématérialisation : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com), dans un délai de 8 jours avant la date limite de remise des plis, soit jusqu'au lundi 24 août 2022.

## **11 - RECOURS**

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Guadeloupe  
6 rue Victor Hugues  
97 100 BASSE-TERRE  
Téléphone : 05.90.81.45.38  
Télécopie : 05.90.81.96.70  
Courriel : [greffe.ta-basse-terre@juradm.fr](mailto:greffe.ta-basse-terre@juradm.fr)

## **12 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION**

Le mercredi 20 juillet 2022.